agenzia fides
Fondata nel 1927
Organo di informazione delle Pontificie Opere Missionarie
http://www.fides.org

ASIE/COREE DU SUD - Vers un « coup de barre » fiscal à l'encontre des communautés religieuse de la part du nouveau gouvernement

Séoul (Agence Fides) – Le gouvernement de Corée du Sud, conduit par le nouveau Président, Park Geun-hye, issu des rangs du Parti conservateur Saenuri, se prépare à introduire, dans le cadre de la nouvelle loi fiscale qui sera approuvée à la fin janvier, la taxation des revenus et des recettes acquises par les différentes communautés religieuses et par leurs représentants.
La possibilité d'imposer des taxes aux responsables religieux – surtout des prêtres chrétiens et des moines bouddhistes – qui, jusqu'ici, bénéficiaient d'un régime d'exemption fiscale, avait déjà été proposée par le précédent gouvernement. En Corée du Sud, les religieux sont exemptés de taxes en tant que remplissant « un service spirituel ». Ainsi que le remarquent des sources ce Fides, sont présentes en Corée des églises protestantes et évangéliques devenues de véritables entreprises, qui gèrent des moyens de communication de masse, des biens immobiliers, des investissements en actions.
La taxation, affirment les observateurs, pourrait contribuer à améliorer la transparence et la crédibilité de la gestion financière des fondations religieuses. En outre, « la taxe sur la religion » pourrait constituer un geste symbolique pour soutenir le principe d'égalité et d'équité. Selon un récent sondage réalisé par le Korean Institute for Religious Freedom, sur un échantillon de 1.000 personnes interrogées, 65% se déclaraient favorables à l'application des impôts aux groupes religieux.
Dans le cadre d'un séminaire récent, le Conseil national des églises en Corée, qui représente les églises protestantes – soit 21.000 communautés et plus de 6,4 millions de fidèles – a discuté de la question, affirmant qu'un régime de taxation pourrait aider les églises à maintenir la transparence, en obtenant plus de confiance de la part du public. Alors que certains religieux ont exprimé leur réticence, d'autres, représentant l'Eglise catholique, l'église protestante et l'ordre Jogye, le plus important groupe bouddhiste du pays, se sont déclarés disposés à « honorer leurs obligations fiscales ». (PA) (Agence Fides 11/01/2013)

I contenuti del sito sono pubblicati sotto Licenza Creative Common - http://creativecommons.org/licenses/by/3.0/deed.it